

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture et de la
communication

Arrêté du - 2 MAR. 2015

**portant création et nomination de la commission chargée d'apprécier et de valider
l'expérience professionnelle des candidats au concours externe d'inspecteurs et conseillers de
la création, des enseignements artistiques et de l'action culturelle de 2^{ème} classe du ministère
de la culture et de la communication, organisé au titre de l'année 2015**

La ministre de la culture et de la communication,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2002-1318 du 31 octobre 2002 portant statut particulier du corps des inspecteurs et conseillers de la création, des enseignements artistiques et de l'action culturelle ;

Vu l'arrêté du 11 décembre 2002 relatif aux modalités d'organisation des concours de recrutement des inspecteurs et conseillers de la création, des enseignements artistiques et de l'action culturelle ;

Vu l'arrêté du 11 décembre 2002 fixant la liste des titres et diplômes donnant accès au concours externe de recrutement des inspecteurs et conseillers de la création, des enseignements artistiques et de l'action culturelle ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2014 modifié autorisant, au titre de l'année 2015, l'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour le recrutement d'inspecteurs et conseillers de la création, des enseignements artistiques et de l'action culturelle de 2^{ème} classe du ministère de la culture et de la communication ;

Vu l'arrêté du 30 janvier 2015 autorisant, au titre de l'année 2015, l'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour le recrutement d'inspecteurs et conseillers de la création, des enseignements artistiques et de l'action culturelle de 2^{ème} classe du ministère de la culture et de la communication,

Arrête :

Article 1^{er}

Il est créé une commission chargée d'apprécier et de valider l'expérience professionnelle des candidats au concours externe d'inspecteurs et conseillers de la création, des enseignements artistiques et de l'action culturelle de 2^{ème} classe du ministère de la culture et de la communication, organisé au titre de l'année 2015.

Article 2

La commission chargée d'apprécier et de valider l'expérience professionnelle des candidats au concours externe d'inspecteurs et conseillers de la création, des enseignements artistiques et de l'action culturelle de 2^{ème} classe du ministère de la culture et de la communication, organisé au titre de l'année 2015, comprend les membres suivants :

- Madame Anne-Sophie DESTRIKATS, inspectrice de la création, des enseignements artistiques et de l'action culturelle, direction générale de la création artistique ;
- Madame Sylvie DHUYVETTER, conseillère danse, direction régionale des affaires culturelles Rhône-Alpes ;
- Madame Cécile DURET-MASUREL, conseillère à l'éducation artistique et culturelle, direction régionale des affaires culturelles des Pays de la Loire ;
- Monsieur Richard LAGRANGE, inspecteur général, inspection générale des affaires culturelles ;
- Monsieur Eric LE MOAL, chef du service de l'action culturelle et territoriale, direction régionale des affaires culturelles Nord-Pas-de-Calais ;
- Monsieur Philippe LE MOAL, inspection de la création artistique, collège danse, direction générale de la création artistique ;
- Madame Claire NEDELLEC, conseillère au service arts plastiques, direction régionale des affaires culturelles des Pays de la Loire ;
- Monsieur Luc NOBLET, conseiller cinéma-audiovisuel, direction régionale des affaires culturelles Centre ;
- Madame Sylvie PEBRIER, inspectrice de la création, des enseignements artistiques et de l'action culturelle, direction générale de la création artistique.

Article 3

Le secrétaire général du ministère de la culture et de la communication est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le - 2 MAR. 2015

La ministre de la culture et de la communication,

Pour la ministre et par délégation :

Le sous-directeur des politiques de ressources humaines et des relations sociales,



C.CASTELL